

## RÈGLEMENT

L'accueil des enfants se fera à l'**ÉCOLE PUBLIQUE** du lundi au vendredi pour les **enfants de moins de 6 ans et le groupe 1** et à la **SALLE DES FÊTES** pour les **groupes 2 et 3**. Les enfants doivent obligatoirement être déposés et récupérés aux grilles / portes de l'École / de la salle auprès d'un animateur et **non pas sur le parking (où ils sont sous votre responsabilité)**.

Pensez à équiper vos enfants de casquette, chapeaux, lunettes de soleil, crème solaire...

Afin d'éviter toute perte ou vol, il est conseillé de marquer le prénom des enfants sur les vêtements, sacs, ...

Toute fraude ou dégradation du matériel ou des locaux entraînera une exclusion temporaire voire définitive du centre.

Toute violence verbale ou physique à l'encontre d'autrui (enfants/enfants ou enfants/animateur(s)) entraînera l'exclusion immédiate du centre.

Le centre décline toute responsabilité en ce qui concerne les divers objets que les enfants apportent avec eux (jeux de poche, baladeur, etc...). **Les enfants présents sur le parking sont sous VOTRE responsabilité.**

**Nous vous rappelons que la commune est subventionnée par la Caisse d'Allocations Familiales basée sur la fréquentation des enfants. Merci de respecter votre engagement et d'éviter que votre enfant soit trop fréquemment absent.**

Le Maire, Daniel DURIEZ

Je soussigné(e).....responsable légal, autorise / n'autorise pas la commune de Zutkerque à utiliser à des fins de publications telles que le bulletin annuel communal ou les activités manuelles, les éventuelles photos qui seront prises de mon/mes enfant(s) dans le cadre des activités. (Kermesse...). J'atteste avoir pris connaissance du règlement du centre de loisirs 2023 et de respecter la fréquentation de mon enfant selon les inscriptions.

### HORAIRES D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Du lundi au vendredi: 9h00 à 12h30  
Tél : 03 21 35 32 62  
[mairiedezutkerque@wanadoo.fr](mailto:mairiedezutkerque@wanadoo.fr)

Signature obligatoire  
pour valider  
l'inscription:

IPNS



## BULLETIN D'INSCRIPTION au centre de loisirs de ZUTKERQUE

du 7 avril au 11 avril 2025

De 3 ans ( si scolarisé )  
jusqu'à 11 ans



### DATES D'INSCRIPTIONS

(si impossibilité de se déplacer/motif professionnel :  
téléphonez au 03 21 35 32 62 )

Les enfants résidants dans la commune de Zutkerque sont prioritaires.  
Les inscriptions sont validées par ordre de dépôt des dossiers COMPLETS  
et paiement direct.

Enfants résidants dans la commune à partir du : **10 mars 2025**

Enfants extérieurs à la commune à partir du : **31 mars 2025**

Pour les parents qui sont en activité professionnelle et ne pouvant se déplacer vous pouvez contacter la mairie la veille du 7 mars 2025.

### HORAIRES D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

Du lundi au vendredi: 9h00 à 12h30

LIEU D'ACCUEIL À L'ÉCOLE PUBLIQUE pour les enfants de 3 à 7 ans ( moins

### HORAIRES DU CENTRE

du lundi au vendredi

13h30 à 17h30

Les goûters sont à fournir

(veillez à ce qu'ils soient équilibrés, évitez les boissons sucrées).

priorité aux parents qui travaillent sur cette période ( 16 enfants )  
du lundi au vendredi **9h00 à 12h00**

**Garderie à partir de 7h30**

**Repas froid fourni par les parents de 12h00 à 13h30**

cadre réservé à la Mairie Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....  
 garçon  fille Date de naissance : .....

Si vous bénéficiez de l'aide aux temps libres, attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales vous munir obligatoirement de la « notification Aides aux temps libres » qui vous a été transmise. Dans ce cas, le tarif qui vous sera appliqué est de 8.5 € pour les Zutkerquois et 15€ pour les extérieurs par semaine Attribution du tarif d'après l'avis d'imposition 2024 (sur les revenus de 2023). A défaut de présentation de cet avis, le tarif maximum sera appliqué.

TARIFS à la semaine pour les après-midi ALSH Selon avis d'imposition 2024 (revenus 2023 ligne 14)	ZUTKERQUE	EXTÉRIEURS
Non imposable	18€	28€
Tranche jusque 900€	20€	30€
Au-dessus de 900€	22€	32€

TARIFS à la semaine MATIN et jusque 13h 30 (priorité aux parents qui travaillent)	GARDERIE MATIN ET ALSH jusque 12h et pause méridienne jusque 13h30					Heure d'arrivée ALSH : 9 h
	Heure d'arrivée du mardi au vendredi matin : entre 7 h30 et 9 h00					
REPAS FROID A FOURNIR PAR LES PARENTS	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
<b>ZUTKERQUE</b>						
Non imposable : 13€						
Tranche jusque 900€ : 14€						
Au-dessus de 900€ : 15€						
<b>EXTÉRIEURS</b>						
Non imposable : 21€						
Tranche jusque 900€ : 22€						
Au-dessus de 900€ : 23€						

En cas d'absence, aucun remboursement ne sera effectué. Seul un certificat médical d'au moins une semaine peut entraîner un remboursement (délibération 03/2025)

Le paiement s'effectue dès l'inscription en Mairie, par chèque à l'ordre

De Multi- produits zutkerque ou espèces (les tickets loisirs ne sont pas acceptés). Facture après l'accueil pos-

Cadre réservé à la Mairie **PAIEMENT**  
 N° de souche : .....  
 Chèque n°: .....  Espèce  
 Tarif à la semaine : Matin (Garderie et ALSH 9h): .....+ après-midi : .....=.....€  
 Aide aux temps libre :  
 Tarif à la semaine : Matin : .....+ après-midi : .....=.....€

## INFORMATIONS

Nom-Prénom	Le père	La mère
Adresse		
	code postal:	Ville :
Téléphone		
Métier		
Employeur		
Régime	N°CAF:	OU N°MSA:

### Pièces à fournir

Les copies nécessaires au dossier seront réalisées gratuitement en Mairie.

- Fiche sanitaire de liaison dûment remplie (une par enfant),
- Carnet de santé, (copies des pages de vaccinations, si pas de mention « à jour des vaccins dans le certificat médical),
- Attestation d'assurance **extra scolaire**,
- Notification "Aide aux temps libres" de la CAF (si vous en êtes bénéficiaires)
- Certificat médical, (justifiant de l'aptitude de l'enfant à fréquenter un centre de loisirs et qu'il satisfait aux vaccinations obligatoires.)

### PIÈCES A PRÉSENTER

(pas de copies à effectuer pour ces pièces)

- N° d'allocataire CAF ou MSA
- Avis d'imposition 2024 (sur revenus 2023) pour attribution du tarif

Si votre enfant fréquente l'ALSH au printemps, son dossier d'inscription sera valable pour l'ALSH de cet été.



# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR : .....

PRENOM : .....

DATE DE NAISSANCE : ...../...../.....

SEXE : M  F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

## 1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphtérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

## 2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids : .....kg ; Taille : .....cm (informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ?  Oui  Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice).

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES  oui  non  
 MEDICAMENTEUSES  oui  non  
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) :  oui  non  
 Précisez .....

Si oui, joindre un **certificat médical** précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser  oui  non

## 3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

## 4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....

TEL PORTABLE : .....

Responsable N°2 : : NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE : .....

TEL DOMICILE ..... TEL TRAVAIL .....

TEL PORTABLE : .....

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT : .....

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :



# Commune de Zutkerque

*Canton de Marck - Arrondissement de Calais*

## FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE POUR UN MINEUR

Nous soussignés,

Responsable légal 1 (NOM, PRÉNOM),

.....

Domicilié à : .....

Tél : .....

Courriel : .....

Et

Responsable légal 2 (NOM, PRÉNOM),

.....

Domicilié à : .....

Tél : .....

Courriel : .....

Responsables légaux de l'enfant (NOM, PRÉNOM) :

.....

Accordons à M. le Maire de Zutkerque, DURIEZ Daniel la permission de publier les photographies ou films qui ont été réalisés de notre enfant susnommé à l'occasion de l'Accueil de Loisirs 2025

Nous autorisons l'utilisation et la diffusion de ces photographies/films, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, pour l'ensemble des supports de publications de la mairie de Zutkerque (magazine municipal, suppléments, site internet officiel de la ville, Facebook...), dans le cadre de ses actions de communication institutionnelle, pour une durée indéterminée.

La présente autorisation exclut toute autre utilisation de l'image de notre enfant, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que je représente et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de son image

OUI

NON

Fait à : .....

Le (date) : .....

Signatures obligatoires des représentants légaux du mineur :

**68 - 84 La Place - 62370 Zutkerque**

**03.21.35.32.62 - mairiedezutkerque@wanadoo.fr**

## AUTORISATIONS

L'ENFANT PEUT-IL RENTRE SEUL OUI  NON

SI NON : PERSONNE(S) HABILITEE(S) A REPENDRE LES ENFANTS

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone

3

## ACTIVITES, SORTIES, DROIT A L'IMAGE

J'autorise mon enfant.....

### **À participer :**

- A toutes les activités proposées par l'accueil de loisirs oui  non
- A toutes les sorties proposées par l'accueil de loisirs oui  non
- A être pris(e) en photo ou filmé(e) pendant son séjour oui  non
- A faire circuler, auprès des familles fréquentant la structure, les différents supports des photos prises (site internet du centre) oui  non

## REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné M..... Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs, et m'engage à m'y conformer.

Date et signature du ou des parents

Le.....

Signature

4

Depuis le 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire est obligatoire (à télécharger sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>).

L'enfant doit posséder une carte d'identité en cours de validité.